

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation : L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SESV, légalement convoqué, s'est réuni à Cuffies sous la Présidence de M Benoit LETRILLART

7 décembre 2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 89 | 60 | 63 |

Convention de recouvrement de la redevance assainissement pour la commune de GRAND ROZOY

n° 96.

PRESENTS :

Mesdames FELCZAK, JULVE représentée par M CARON, POTEL, MARTIN, COTTEREAUX représentée par M FALLET, DRIVIERE, HOCHÉ, GAUTIER, POTTIER, DELVAL ;

Messieurs MATHAUT, TOUSSAINT, BOUVIER, BIONNE, MONTARON, BEZIN, HERTAULT, FOURRIER représenté par M GLADIEUX, PONCELET, LESOURD, JEUX, TEMPLIER, JOLLY, MOLCARD, LALU, BOULLE, WATIER représenté par Mme LEDOUX, NELATON, LETRILLART, MALHOMME, DELACOUR, DE FAY, ZIMMER par M FOSTIER, THOMA, SAMIER, DESTRI, BOUDEELE, DAVALAN, MAURICE, LEROUX Luc, VILLEVOYE, LAFLEUR, SIMON, PALMA CASTILLO, SELIER, RECKE, DUFORET, COLOMBO, ROSSE, ROCHARD, BARTIZEL, TASSIN, LALLIER représenté par M DUFOUR, GOBBE, BOMBART, FAYE, THIEL, LEMISTRE, MUZART, LECLERE

POUVOIRS :

M MITTELETTE avait donné pouvoir à Mme DRIVIERE
M DAVIN avait donné pouvoir à M LETRILLART
M REBEROT avait donné pouvoir à M MAURICE

ONT ASSISTE A LA SEANCE :

Messieurs NOEL, BATTEFORT, CENDRA, JUSTINE, HENIQUE, et HUBERT Antoine

Secrétaire de séance : M HERTAULT Hervé

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il a été contacté par la commune de Grand Rozoy, pour recouvrer la redevance assainissement par le biais de la facture d'eau et qu'il conviendrait d'établir une convention définissant les conditions techniques et financières de cette prestation.

La prestation est facturée par le SESV à la commune sur la base de 3 € HT/abonné/an (valeur de base au 1^{er} janvier 2018) et actualisée tous les ans au 1^{er} janvier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical Donne pouvoir, à l'unanimité à Monsieur le Président de négocier cette prestation et de signer la convention relative au recouvrement de la redevance assainissement avec la commune de GRAND ROZOY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour copie conforme
Le Président


REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr

02 FEV. 2021